

La résistance s'organise

Le 5 novembre, *Paris-Turf* révélait qu'un nouveau rebondissement était à craindre à propos de l'épineux dossier de la TVA. En cause, une disposition éventuelle dans la Loi de Finances 2021 prévoyant la suppression du versement de la TVA sur les gains de courses pour les propriétaires y étant assujettis. Sachez que le CIFCE (Conseil indépendant pour la filière cheval et ses entreprises) s'est penché sur le sujet, à trois reprises, en novembre, en réunissant des experts et des représentants d'associations professionnelles sur cette question. Résultat ? Sensibilisés, les élus vont tenter d'obtenir un délai d'un an avant la mise en application. Fraîchement réélue en Côte-d'Or, la sénatrice Anne-Catherine Loisier, a déposé un amendement en ce sens.

■ S. C.